

ACIÉRIES DU NORD

S.A., 1912.

Suite de la Société française des aciéries de l'Union ¹. Usines de réparation de locomotives à Hautmont et Maubeuge. Principaux clients : la Cie du Nord, le PLM.

1919 : création des Ateliers de La Bocca (Cannes).

Félix *Mathieu* GOUDCHAUX, président et administrateur délégué

Né à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 1880.

Fils d'[Edmond Goudchaux](#), 36 ans, banquier, et de Rosalie Heymann.

Frère de May Goudchaux (M^{me} Olivier Bascou).

Demi-frère de [Jules Bernard](#) (1864-1942) et de [Louis Bernard](#) (1869-1940).

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} février 1922 (min. Travail), parrainé par Olivier Bascou, industriel :

Sous-chef du cabinet du ministre de l'Agriculture (1905-1908),

administrateur, avec Maurice Métayer, de la Société de recherches de Carentan : combustibles (1906).

président et administrateur délégué des Aciéries du Nord,

vice-président et administrateur délégué des [Usines métallurgiques de la Basse-Loire](#) (UMBL), à Trignac,

administrateur délégué des Mines de Faymoreau (Vendée)(1912),

administrateur de la S.A. d'exploitation des mines de Larchamp (Orne)(1906),

administrateur (1907), puis administrateur délégué de la [Société des usines métallurgiques du Hainaut](#).

des [Forges et aciéries du Nord et de l'Est](#) (1908).

des Mines de fer de Segré (1911),

de la S.A. d'[exploitations minières et industrielles](#) (1911),

administrateur délégué des Mines de Faymoreau (Vendée)(1912),

de la Manufacture parisienne de Caoutchouc (mai 1913),

de la Neuenkirchen Eisenwerk Gesellschaft,

de la S.A. des automobiles postales,

de la Société des charbonnages du bois de Saint-Ghislain (Belgique),

et de la S.A. des charbonnages de Beeringen.

Membre du conseil supérieur de la Ligue française de l'enseignement.

1/2

¹ La Société française des aciéries de l'Union était une filiale de l'Union des aciéries de Marcinelle (fusion fin 1905 des Aciéries de Charleroi et des Aciéries et ateliers du Luxembourg). Les Ateliers de Jeumont détenaient une participation dans la société d'Haumont.

2/2

Mutualiste convaincu dont la générosité et le dévouement permettent de vivre à plusieurs sociétés de bienfaisance.

Officier de la Légion d'honneur du 11 mars 1930 (min. TP) : président et administrateur délégué des Aciéries du Nord.

Décédé à Paris XVI^e, 15, r. d'Ankara, le 28 janvier 1968.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1921)

Émission au pair de 20.000 actions nouvelles de 100 fr. Les porteurs d'actions anciennes jouissent d'un droit de préférence à la souscription à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 5 anciennes.

Les demandes accompagnées du versement du premier quart sont reçues jusqu'au 3 juin à la Banque Jules Bernard, Mathieu Goudchaux et Cie, 25, rue de Clichy, à Paris.

Aciéries du Nord
Conseil 1922. — Mathieu Goudchaux, président ; Jules Bernard ; Eugène Cambier-Dupret ; Jules Canard ; Norbert Crousse ; Émile Dupret ; Victor Hicquet ; Jean Joubert ² ; Maurice Métayer ³.

Alpes-Maritimes
(*La Journée industrielle*, 8 janvier 1922)

À Cannes, les ateliers de La Bocca ont entrepris la réfection de voitures voyageurs P. L. M. Ils sont en pleine activité. Malheureusement, le personnel de maîtrise, et en particulier les ouvriers spécialistes du travail du bois, font défaut.

Aciéries du Nord
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juillet 1922)

Constituée en 1912 pour continuer l'exploitation de la Société française des Aciéries de l'Union d'Hautmont (Nord), la Société des Aciéries du Nord a vu ses usines envahies dès le début de la guerre, et n'a pu les réoccuper qu'après l'armistice.

² Jean Joubert : fils de l'ancien président de la Banque de Paris et des Pays-Bas Edmond Joubert, auquel il a succédé à la Société générale des chemins de fer économiques (les « Économiques ») et aux Forges et aciéries du Nord et de l'Est. Propriétaire hippique, membre de l'Union artistique...

³ Maurice Métayer (1869-1937) : professeur de métallurgie à l'École centrale, pionnier des mines de fer normandes, il fait carrière au sein du groupe Goudchaux. Administrateur et président du comité technique des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. Voir [encadré](#).

Les usines, qui avaient pour objet la fabrication de pièces moulées en fonte et en acier, de pièces diverses pour matériel de chemins de fer, usines métallurgiques, etc., avaient beaucoup souffert de l'invasion quand la société rentra en leur possession, et une grande partie du matériel avait disparu, mais l'œuvre de réfection commença aussitôt.

La société a aujourd'hui reconstitué les fonderies qui sont remises en marche. Mais elle a profité des circonstances pour donner une nouvelle extension à ses usines, en vue d'entreprendre en grand la réparation des locomotives. Elle a, en outre, fait l'acquisition de nouvelles usines à Maubeuge, acheté des habitations et commencé la construction de plusieurs séries de maisons ouvrières.

Des contrats à long terme ont été conclus avec plusieurs grandes Compagnies de chemins de fer, assurant à la société une exploitation intensive pour plusieurs années. En 1921, elle a pu, grâce à un effort considérable, réparer 125 locomotives.

*
* *
*

Voici les caractéristiques financières de la société :

Le capital social a été fixé au début à 2 millions, en 20.000 actions de 100 fr. chacune, dont 19.000 actions d'apport attribuées à la Société française des Aciéries de l'Union, en représentation de tout son actif social, comprenant principalement les usines d'Hautmont. Il avait en outre été créé 12.000 parts bénéficiaires, dont le nombre, en 1919, avait été porté à 16.666, mais ces titres ont été rachetés au prix de 60 fr. par part, par décision de l'assemblée du 17 février 1921.

Le capital a été porté à 5 millions en 1919, à 12 millions en 1921, à 15 millions en mai 1922. Ce capital est divisé en 160.000 actions ayant toutes les mêmes droits, 100.000 de ces actions sont entièrement libérées et les 50.000 autres sont libérées d'un quart.

La répartition des bénéfices nets annuels se fait de la façon suivante : 5 % à la réserve légale ; premier dividende cumulatif de 6 % ; sur le solde, 10 % au conseil ; enfin l'excédent, après prélèvements éventuels pour les fonds de réserve et de prévoyance, revient aux actionnaires.

La période bloquée 1913-14 à 1918-19 (l'exercice social se clôt au 30 juin de chaque année) a laissé un bénéfice de 107.851 fr. 60, l'exercice 1919-20 un bénéfice de 377.303 fr. 43 et l'exercice 1920-21 un bénéfice de 2.416.826 fr. 48. Cet exercice est le premier exercice qui ait donné lieu à une répartition aux actionnaires. Les actions ont reçu l'intérêt à 6 % sur le montant libéré de leurs actions et proportionnellement au temps écoulé depuis les versements, plus un superdividende de 9 francs par action.

Le bilan au 30 juin 1921 accuse 15.841.493 fr. 80 d'immobilisations, 3.737.932 fr. 65 de caisses, banques et actionnaires, 4.370.984 fr. 45 de débiteurs, 33.540 fr. de portefeuille-titres, 28.700 fr. de cautionnements et 1.901.076 fr. 80 d'approvisionnements et magasins. Le passif comporte, outre les 12 millions de capital, 3.591.063 fr. 45 de réserve et provisions, 7.547.399 fr. 51 de crédateurs et 2.775.264 fr. 74 de profits et pertes. La situation est donc bien équilibrée.

Ajoutons que le conseil d'administration est composé de MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, E. Cambier-Dupret, J. Canard, N. Crousse, E. Dupret, V. Hicguet, J. Joubert, M. Métayer.

Les actions, qui ont été introduites le 5 juillet sur le marché en banque, se traitent actuellement aux environs de 128 fr.

(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1922)

Bruxelles, 27 septembre.

.....
La situation de la Société des Aciéries du Nord, à Hautmont, dont l'Union des aciéries possède 29.447 actions, est excellente.

Aciéries du Nord
(*La Journée industrielle*, 11 novembre 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu hier, au siège social. 25, rue de Clichy, à Paris, sous la présidence de M. Mathieu Goudchaux.

Les résultats industriels de l'exercice s'élèvent à 5.289.079 fr. 05, auxquels s'ajoutent 656.427 francs 57 de participations et divers, au total, 5.913.506 fr. 62. Le solde créditeur net ressort à 3.046.780 fr. 69, contre 2.416.826 fr. 48 l'an dernier.

L'assemblée a approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés et décidé que les actions recevraient à titre de dividende : 1° 6 % sur leur montant libéré, compte étant tenu des dates de versements ; 2° 11 1/2 % sur leur montant nominal. Le solde de 304.335 fr. restant après cette répartition, ajouté au report de l'exercice précédent de 807.847 fr. 58, soit au total 1 million 112.182 fr. 58, a été reporté à nouveau.

Au passif du bilan, le capital est passé à 15 millions, par suite de l'augmentation réalisée pendant l'exercice. La réserve spéciale figure pour 4.901.390 fr. 95, contre 2.768.860 fr. 93, par suite des indemnités reçues au titre des dommages de guerre; les créiteurs divers figurent pour 6.109.918 fr. 59, dont 2.948.468 fr. 56 pour les fournisseurs et 1.952.182 fr. 08 pour les créiteurs divers.

À l'actif, l'actif immobilisé est inscrit pour 17.600.512 fr. 79, déduction faite de 1.500.000 fr. pour les amortissements de l'exercice ; l'actif disponible ou réalisable figure pour 13.587.664 francs 46.

MM. Émile Dupret et Victor Hicguet, administrateurs sortants, ont été réélus.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 24 nov. 1922)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 10 novembre. Les bénéfices industriels de l'exercice 1921-1922 ont atteint 5.259.079 francs et les bénéfices sur participations et divers 656.427 francs. La distribution du dividende voté par l'assemblée de 17 fr. 50 par action (contre 15 francs l'année dernière), n'absorbera que 1.915.025 francs. Il a été reporté à nouveau 1.112.182 francs. En raison de l'aisance de la situation de trésorerie il a été décidé que le dividende de 17 fr. 50 serait payé dès le 15 décembre prochain.

1924 : absorption des Fonderies de Douzies (Nord).

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1924)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 24 mars a ratifié la récente augmentation de capital de 15 à 20 millions de francs.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1924)

On annonce que les bénéfices de l'exercice 1923-1924, clos le 30 juin dernier, sont sensiblement plus élevés que ceux de l'exercice précédent, qui avaient été de 3.355.659 francs.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1924)

Les comptes de l'exercice au 30 juin. 1924 qui seront soumis à l'assemblée du 5 novembre, accusant un bénéfice net de 4 millions 718.058 francs établi après 3.050.000 francs d'amortissements et provisions diverses, plus 850.000 francs environ affectés à la réserve spéciale et prélevés directement sur les résultats avant compte de profits et pertes. Le conseil proposera vraisemblablement à l'assemblée, l'élévation du dividende.

Annuaire industriel, 1925 :

ACIÉRIES DU NORD (Soc. an. des), 25, r. de Clichy, Paris, 9^e. T. Gut. 08-20 et 62-05. Louvre 26-35. Inter 787. Cap. 6.000.000 fr. Cap. soc. 6.000.000 fr. en 60.000 act. de 100 fr. Adm. Prés. et adm. délégué : Goudchaux (Mathieu), président de la Soc. des Usines métallurgiques du Hainaut, adm. des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; adm. : Bernard (Jules), prés. de la Soc. des usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL-Trignac], adm. des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; Cambier-Dupret (Eugène), adm. délégué de l'Union des aciéries [Charleroi, Belgique] ; Canard (Jules), dir. gén. de la Soc. des forges et aciéries du Nord et de l'Est ; Crousse (Norbert), adm. de l'Union des aciéries [Charleroi, Belgique] ; Hicguet (Victor), ind. [Usines et boulonneries à Hautmont] ; Joubert (Jean), vice-prés. de la Soc. gén. des chemins de fer économiques, adm. des [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est ; Métayer (Maurice), prof. à l'École centrale des arts et manufactures. Dir. : Marelle, Haumont. Usines à Haumont et à Maubeuge (Nord). T. 99 à Hautmont. Ad. t. Aconord-Haumont. Gare : Haumont et Maubeuge. 3 convertisseurs, 1 four Martin basique. Ateliers de parachèvement. Ateliers pour constructions et réparations de locomotives. 1.500 ouvriers.

Moulages d'aciers bruts et parachevés de toutes formes et de tous poids jusqu'à 30.000 kg. Construction et réparation de locomotives de toutes dimensions. (3-36486).

Aciéries du Nord
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège social, 25, rue de Clichy, à Paris, sous la présidence de M. Mathieu Goudchaux, a approuvé les comptes que nous avons publiés et se soldant par un bénéfice net de 5.620.825 fr., auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 1.757.087 fr., soit un solde créditeur de 7 millions 377.912 fr. Elle a fixé le dividende à 25 fr. pour les actions n° 1 à 200.000 au lieu de 22 fr. 50 l'an dernier.

M. Maurice Métayer a été réélu administrateur.

Au cours de cet exercice, la société a réparé un nombre de locomotives supérieur à celui de années précédentes.

Par un avenant récemment passé avec une compagnie de chemins de fer, la société a accru l'importance de son contrat en cours avec cette compagnie et elle doit, de ce fait, intensifier son exploitation.

Dans ce but, elle a pris des intérêts importants dans une autre firme, la société des Chantiers et ateliers de la Capelette, dont les usines sont situées à Marseille et dont l'exploitation est analogue à la sienne.

C'est notamment pour prendre le contrôle de cette société qu'elle a procédé, en mai dernier, à l'augmentation de son capital.

Les améliorations apportées à la marche industrielle des Chantiers et ateliers de la Capelette se traduisent déjà par des résultats notables.

Le service commercial matériel roulant continue à donner des bénéfices appréciables et la société compte développer encore cette branche d'exploitation.

ACIERIES DU NORD

(La Cote de la Bourse et de la banque, 30 novembre 1925)

L'assemblée ordinaire des actionnaires des Aciéries du Nord, tenue le 6 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1924-1925, se soldant par un bénéfice net de 5.620.825 fr. 55, au lieu de 4 millions 718.057 fr. 87 pour 1923-1924 ; après adjonction du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 7.377.912 fr. 85.

Voici l'état comparatif des deux derniers comptes de profits et pertes et de répartition :

	1923-24	1924-25
CHARGES		
Intérêts et escomptes	353.519 19	191.155 45
Frais généraux	687.795 57	752.723 67
Frais assemblée générale	—	212.501 95
Abonnement au timbre	15.875 00	24.000 00
Service des titres	—	68.608 90
Amortissements sur immobilisations	1,750.000 00	2.000.000 00
Amortissements sur matériel roulant	500.000 00	700.000 00
Provision pour charges fiscales	550.000 00	600.000 00
Provision pour divers	250.000 00	—
Total des charges	<u>4.107.183 76</u>	<u>4.548.980,00</u>
PRODUITS		
Résultats industriels et commerciaux	8.825.241 63	10.169.815 61
Bénéfice net	<u>4.718.057 87</u>	<u>5.620.825 55</u>
Report antérieur	1.648.771 11	1.757.087 30
Solde disponible	<u>6.366.828 98</u>	<u>7.377.912 85</u>

RÉPARTITION

Réserve légale	235.962 89	281.041 27
Dividende 6 %	695.137 00	917.300 00
Tantièmes	373.701 79	442.248 42
Dividende supplémentaire	3.300.000 00	3.800.000 00
Report à nouveau	1.757.087 30	1.937.323 16
Total égal	<u>6.366.828 98</u>	<u>7.377.912 85</u>

Le dividende de 1924-25 a été fixé à 25 fr. brut par action au lieu de 22 fr. 50 brut pour 1923-24 ; il sera payable à la date que fixera le conseil, contre remise du coupon n° 7.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil a exposé qu'il a été réparé, au cours de cet exercice, un nombre de locomotives supérieur à celui des années précédentes. La société augmente actuellement encore son chiffre d'affaires. En effet, par un avenant récemment passé avec une compagnie de chemins de fer, elle a accru l'importance de son contrat en cours avec cette compagnie et doit, de ce fait, intensifier son exploitation.

Toutefois, il y a des limites à la production de ses ateliers, qu'elle ne peut guère dépasser sans inconvénients ; c'est la principale raison pour laquelle il a été pris des intérêts importants dans une autre firme : la Société des Chantiers et ateliers de la Capelette dont les usines sont situées à Marseille et dont l'exploitation est analogue.

C'est notamment pour prendre le contrôle de cette société qu'il a été procédé à une augmentation de capital, souscrite au mois de mai dernier avec un grand empressement par les actionnaires.

Les améliorations apportées à la marche industrielle des Chantiers et ateliers de la Capelette se traduisent déjà par des résultats notables. Le conseil a une entière confiance dans l'avenir de cette affaire qui apportera aux Acéries du Nord un supplément d'activité très intéressant.

Le service commercial Matériel roulant continue à donner des bénéfices très appréciables et cette branche d'exploitation sera encore développée.

Le dernier bilan au 30 juin montre à l'actif qu'aux Immobilisations, qui figuraient au 30 juin 1924 pour 21.625.970 fr. 92, amortissements déduits, il a été ajouté les Travaux neufs de l'exercice qui s'élèvent à 3.541.732 fr. 83, portant ainsi le montant des Immobilisations à 25.167.703 fr. 75. Ces immobilisations comprennent l'ensemble des terrains, immeubles industriels, matériel, outillage et maisons ouvrières, ces dernières représentant une somme de 7.000.000 de francs environ.

Il a été, pour cet exercice, pratiqué un amortissement sur ces immobilisations de 2.000.000 de francs.

Le poste Matériel roulant, porté au 30 juin 1924 pour 6.435.043 fr. 54, amortissements déduits, figure cette année pour 7.228.035 fr. 71, par suite de l'augmentation de ce matériel et de certaines dépenses d'amélioration dont il a été doté. Un amortissement de 700.000 francs a été fait sur le poste.

Le compte Actionnaires figure pour 7.500.000 fr., représentant les 75 % restant à appeler sur les 100.000 actions nouvelles de 100 fr. nominal souscrites en mai dernier.

Le poste Caisse et Banques s'élève à 8.456.136 fr. 51. Il est particulièrement élevé, en raison de l'augmentation de capital rappelée ci-dessus, dont les fonds ne se sont trouvés officiellement mis à la disposition de la société qu'à la date du 29 juin 1925, veille de la clôture de l'exercice.

Le poste Clients figure pour 4.525.150 fr. 29. Les compagnies de chemins de fer pour lesquelles la société travaille sont comprises dans cette somme pour 4.366.588 fr. 39.

Le poste Débiteurs divers comprend les avances faites au Trésor pour l'impôt sur le revenu et les droits de transmission afférents aux actions, ainsi qu'une avance de 1 million de francs que la société s'est engagée à tenir à la disposition de la Société des Chantiers et Ateliers de la Capelette pendant une durée de cinq années, cette somme portant intérêts.

Les Approvisionnements, Magasins, Produits en cours de fabrication sont portés pour 4 millions 325.124 fr. 93, en diminution de 582.733 fr. 86 sur le chiffre de l'exercice précédent. Ces approvisionnements sont constitués pour le compte des Compagnies de chemins de fer et avec leur assentiment.

Le portefeuille-titres figure pour 6.476.824 fr. 54 contre 2.010.834 fr. 54 pour l'exercice précédent. Ce poste comporte les actions de Fonderies de Douzies, comprises déjà dans le précédent bilan, et les actions des Chantiers et Ateliers de la Capelette, ces dernières figurant pour une somme de 4.466.000 fr. Sur cette somme, il reste à libérer 1.924.500 fr., dont le montant est porté en contre-partie au passif.

Le poste certificats de créances s'élève à 2 millions 806.824 fr. 27, comprenant principalement des bons trentenaires escomptés au Crédit National pour une somme de 942.000 fr., qui figure au passif, et des titres d'annuités et obligations décennales.

Au passif, la Réserve spéciale figure pour 10 millions 946.637 fr. 40 contre 10.238.490 fr. 19 au bilan précédent. Cette augmentation comprend 250.000 francs, correspondant à la Provision pour Divers restée sans emploi et reprise au bilan précédent et, pour le solde, le montant d'indemnités reçues au titre de dommages de guerre.

Le poste Réserve par prime d'émission est eu augmentation par rapport au bilan de l'exercice précédent de 1.500.000 fr. représentant le montant de la prime de la dernière augmentation de capital, sous déduction des frais afférents à cette opération.

Le poste Créiteurs divers s'élève à 3.325.577 francs 50 contre 4.557.939 fr. 17 au bilan précédent et comprend des sommes dues aux banquiers à concurrence de 1.837.208 fr. 07.

Avant de passer au vote des résolutions, le président a voulu exposer simplement dans son allocution que l'affaire est toujours en bonne situation. Il a été passé un avenant avec une compagnie de chemins de fer ; et cela à des conditions un peu moins avantageuses que le contrat d'origine, mais étant donné que la société a des frais généraux fixes, son bénéfice sera maintenu sur ce supplément de chiffres d'affaires tout en permettant à la compagnie de réaliser des économies.

D'une façon générale, l'activité de la société se développe. En ce qui concerne la branche d'exploitation des wagons-réservoirs, les wagons sont loués d'une façon continue. Pour les Chantiers de la Capelette dont l'exploitation a été prise dans des conditions un peu difficiles, cette exploitation devient normale et se calque peu à peu sur celle des Aciéries du Nord. La société a résolu, avec succès, au point de vue technique, le problème qui consistait à mettre au point la réparation des locomotives et des wagons.

Elle a avec des compagnies de chemins de fer des contrats fixant les prix à l'aide d'un élément. Cet élément est constitué par le prix des salaires de ses ouvriers, qu'elle ne peut, bien entendu, payer plus cher que le prix normal dans la région. Par conséquent, lorsque les salaires augmentent, les bénéfices augmentent également. Elle n'aurait d'ailleurs pas pu passer de marchés à long terme, sans cette assurance ainsi prise. Elle touche donc plus de francs quand notre monnaie se déprécie. Il n'est pas douteux que, de ce côté, elle ne court pas les risques que peuvent courir certaines sociétés en raison des variations de valeur de notre monnaie.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Maurice Métayer, administrateur sortant.

Les Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1927)

Leur filiale, les Chantiers et Ateliers de la Capelette, convoquent une assemblée extraordinaire le 27 juin, en vue de porter le capital de 9 à 11 millions par l'émission de 20.000 actions nouvelles différant des anciennes par le droit de vote.

(*La Journée industrielle*, 30 juillet 1927)

Ateliers de la Bocca. — Siège transféré du 25, rue de Clichy, au 48, rue des Petits-Champs, à Paris.

1927 (octobre) : la CIMT augmente son capital de 10.000 actions dont 6.000 sont prises par les Aciéries du Nord et 2.627 par Mathieu Goudchaux, qui en devient administrateur délégué, puis président ⁴.

Ateliers de la Bocca
(*La Journée industrielle*, 7 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se solvant par un bénéfice de 306 875 fr., ramenant à 586.866 fr. le solde déficitaire antérieur.

M. Bruno Roberty, administrateur sortant, a été réélu.

Absorption des Chantiers et ateliers de la Capelette
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

Les Aciéries du Nord sont fermes à 340. Les actionnaires de cette société et ceux des Chantiers et ateliers de la Capelette vont être convoqués le 27 juillet pour délibérer sur un projet de fusion des deux entreprises par voie d'absorption de la Capelette par les Aciéries du Nord, sur les bases suivantes : Les actionnaires de la Société des Chantiers et ateliers de la Capelette recevraient pour cinq actions « Chantiers et ateliers de la Capelette », deux actions « Aciéries du Nord » jouissance du 1^{er} juillet 1928, plus une soulte en espèces de 30 francs, sous déduction des impôts afférents à cette somme. La Société des Aciéries du Nord augmenterait son capital du nombre d'actions nécessaires à l'échange indiqué ci-dessus. Ces actions nouvelles de la Société des Aciéries du Nord seraient du même type que les actions déjà existantes et seraient assimilées à ces dernières aussitôt après la répartition du prochain dividende relatif à l'exercice 1927-1928 clos le 30 juin dernier, auquel les actions nouvelles n'auront pas droit.

⁴ Anne Callite, « Naissance d'une société multiforme : la Compagnie industrielle de matériel de transport (1919-1939) », 2003.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal des débats*, 30 octobre 1928)

Deux assemblées extraordinaires et une assemblée ordinaire ont eu lieu le 27 octobre. La première assemblée a décidé l'absorption des Chantiers et ateliers de la Capelette, moyennant attribution à cette société de 20.000 actions de 100 francs Aciéries du Nord, et attribuées aux actionnaires de la société absorbée, à raison de deux actions Aciéries du Nord contre 5 actions Capelette. Elle a décidé l'annulation des 60.000 actions Capelette qu'elle détenait en portefeuille. Une seconde assemblée extraordinaire a décidé l'augmentation du capital social. d'une somme de 4 millions de francs par .l'émission, au pair, de 40.000 actions B à vote plural. L'assemblée ordinaire, tenue ensuite, a approuvé les comptes de l'exercice 1927-28, faisant ressortir un bénéfice net de 9.223.935 francs, formant, avec le reliquat antérieur, un total créditeur de 11.825.218 francs, payable à partir du 1^{er} décembre. Le dividende brut a été fixé à 15 francs, payable le 1^{er} décembre. Le *Bulletin des annonces légales obligatoires* publie ce matin la notice relative à l'émission de 40.000 actions, décidée par l'assemblée extraordinaire.

[Les raisons fiscales des absorptions]
(*Le Journal des finances*, 2 novembre 1928)

[...] Il existe des raisons d'ordre fiscal pour procéder à l'absorption. En effet, si Châtillon-Commentry se borne à acheter des actions Aciéries de France, elle ne bénéficiera pas de l'exonération accordée aux sociétés mères qui encaissent des dividendes de leurs filiales, avantage qui n'a pas été étendu aux sociétés qui détiennent des participations dans d'autres sociétés. D'autre part, la loi du 19 mars 1928 a réduit considérablement les droits et impôts auxquels donnent naissance les fusions de sociétés mais seulement pendant trois années. Par conséquent, sauf dans des cas exceptionnels, les sociétés ont un intérêt majeur à absorber le plus tôt possible les sociétés qu'elles dominent. C'est ainsi que l'assemblée des Aciéries du Nord vient de voter l'absorption des Chantiers de la Capelette dont elles détiennent la majorité des actions. [...]

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1928)

Jusqu'au 22 novembre, émission au pair de 40.000 actions nouvelles de 100 fr., dites B, nominatives et à vote plural, jouissance janvier 1929, à raison de 1 action B nouvelle pour 8 actions anciennes sur présentation et estampillage des titres.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

L'assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu le 20 décembre, pour approbation définitive à l'apport de la Société des Chantiers et Ateliers de la Capelette et ratification

de l'augmentation de capital de 2 millions, a été reportée au 31 décembre faute de quorum.

1929 (janvier) : la CIMT, les Ateliers de la Rhonelle et les Aciéries du Nord regroupent leurs directions techniques à Paris, 8, rue Richelieu.

Les ADN obtiennent l'entretien pour dix ans des locomotives des chemins de fer de l'État ⁵.

Annuaire Desfossés 1929, p. 680 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, E. Cambier-Dupret, J. Canard, N. Crousse, E. Dupret, V. Hicguet, J. Joubert, M. Métayer, F. Dupré.

Société des Ateliers de la Bocca
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant, après 275.000 fr. d'amortissements, par un bénéfice de 344.872 fr. qui a été affecté à la perte antérieure de

Faute de quorum, une assemblée extraordinaire qui devat se tenir ensuite n'a pu délibérer valablement et a été reportée au 7 août.

Société des Ateliers de la Bocca
(*La Journée industrielle*, 8 août 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé la fusion de la société avec les Aciéries du Nord, à. raison d'une action Bocca pour une Aciéries du Nord.

ACIERIES DU NORD
(*Le Journal des débats*, 1^{er} octobre 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 27 septembre a autorisé le conseil à porter le capital de 36 à 39 millions, par la création de 30.000 actions, d'apport de la catégorie A, du nominal de 100 francs. Le projet de fusion, par absorption, avec la Société des Ateliers de La Bocca, ainsi que l'apport d'un établissement industriel sis à L'Horme, et appartenant à la Société Horme et Buire, ont été approuvés.

L'apport-fusion de la Société des Ateliers de La Bocca sera rémunéré par 6.000 actions de 100 francs et l'apport de la Société Horme et Buire par 24.000 actions, plus une somme de 1.200.000 francs environ en espèces, à titre de complément de prix. Les 30.000 actions nouvelles seront créées jouissance 1^{er} juillet 1929.

⁵ Anne Callite, « Naissance d'une société multiforme : la Compagnie industrielle de matériel de transport (1919-1939) », 2003.

Le conseil s'est fait en outre autoriser à émettre des obligations à concurrence de 30 millions de francs, pour faire face à de nouvelles dépenses d'installation et à étendre les participations dans des affaires similaires.

Aciéries du Nord
(*Le Temps*, 11 octobre 1929)

Cette société a réalisé, pour l'exercice clos le 30 juin 1929, un bénéfice net de 11.058.212 francs, contre 9.222.935 francs, précédemment. Avec le report antérieur, le solde disponible ressort à 14.095 037 francs.

Comme on le prévoyait, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale convoquée pour le 19 novembre prochain la distribution d'un dividende de 25 francs brut, égal au précédent.

Indiquons par ailleurs, que l'assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu le 9 octobre pour approbation du rapport du commissaire aux apports a été reportée, faute de quorum, à l'issue de l'assemblée ordinaire. Toutefois, les actionnaires ont approuvé à titre provisoire le rapport du commissaire sur la fusion avec les Ateliers de La Bocca et sur l'apport de Horne et Buire et ratifié l'augmentation du capital à 39 millions.

Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 25 octobre 1929)

Au comptant, les Aciéries du Nord accueillent sans enthousiasme à 161 la publication des bénéfices de 1929 qui accusent pourtant une sensible augmentation à 20.735.000 francs contre 14 millions 324.000 francs. Le bénéfice net est de 11 millions. Le dividende sera néanmoins maintenu à 25 francs par action, ce qui n'a pas été sans provoquer une légère déception sur le marché du titre.

Aciéries du Nord
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 se soldant par une bénéfice d'exploitation de 20.735.394 fr. Après diverses affectations, le bénéfice ressort à 11.058.211 fr. Compte tenu du report antérieur, soit 3.036.825 fr., le disponible s'élève à 14 millions 9 037 francs.

Le dividende a été fixé à 25 fr. par action A et à 4 fr. 087 par action B.

Une somme de 3.628.846 fr. a été reportée à nouveau.

MM. Eugène Cambrier-Dupret et Jean Joubert, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a approuvé les apports faits à titre de fusion aux Aciéries du Nord par la Société des Ateliers de la Bocca de l'ensemble de son actif et de son passif.

Cette fusion aura lieu moyennant l'attribution à la Société des Ateliers de la Bocca de 6.000 actions A de 100 fr., entièrement libérées, des Aciéries du Nord. En outre, les Aciéries du Nord devront payer aux lieu et place des Ateliers de La Bocca tout le passif dû aux tiers au 31 décembre 1928.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ACIÉRIES DU NORD
(*Le Temps*, 16 décembre 1929)

Réunis le 10 novembre en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont confirmé les résolutions qui avaient été prises à titre provisoire par l'assemblée extraordinaire du 9 octobre 1920, relativement à l'acceptation des apports faits par la Société Horme et Buire et par la Société des Ateliers de La Bocca. L'assemblée a constaté que les modifications apportées aux statuts par suite de ces apports sont maintenant définitives.

L'assemblée ordinaire tenue ensuite a, ainsi que nous l'avons déjà signalé, approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 qui font ressortir après 5 millions 700.000 francs d'amortissements un bénéfice net de 11.058.211 fr. 63. Compte tenu du report de l'exercice précédent, soit 33.036.825 fr. 41, le solde distribuable s'établit à 14.095.037 francs.

Le dividende a été fixé à 25 francs par action A et à 4 fr. 08 par action.

Il a été reporté une somme de 3.625.847 francs à l'exercice 1929-30.

Dans son rapport, le conseil donne les renseignements suivants sur les diverses opérations qui ont été réalisées en cours d'exercice.

« Comme vous le savez, au cours de la période dont nous avons à vous rendre compte, nous avons procédé à l'absorption par voie de fusion de la Société des chantiers et ateliers de la Capelette, ainsi que vous en avez décidé dans vos assemblées générales extraordinaires des 27 octobre 1928 et 31 janvier dernier.

Il en résulte que les immobilisations nouvelles comprennent, en plus des dépenses de travaux neufs effectués pendant l'exercice, les immobilisations qui appartenaient auparavant à la Société des chantiers et ateliers de la Capelette.

Par contre, le montant, au prix d'acquisition, des actions de la Société des chantiers et ateliers de la Capelette appartenant à votre société avant l'opération de fusion a été déduit du montant du portefeuille titres qui, toutefois, n'accuse pas une diminution correspondante par rapport au bilan précédent en raison de nouvelles participations prises par votre société au cours de l'exercice 1928-29.

En effet, votre société a souscrit à une augmentation de capital de la Compagnie industrielle de matériel de transport [CIMT] dont la situation se trouve actuellement assainie et dont les services ont été complètement réorganisés.

Votre société a pris, d'autre part, une participation dans la Société anonyme Immobilière Saint-Honoré-les-Feuillans, propriétaire d'un immeuble 223-227, rue Saint-Honoré, dans lequel sera transféré prochainement votre siège social trop à l'étroit dans les locaux qu'il occupe actuellement.

Le contrat de réparations de locomotives passé en 1920 avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord, qui venait à expiration en 1930, a été renouvelé sur de nouvelles bases. Votre société a signé, d'autre part, un contrat de réparations de locomotives avec les Chemins de fer de l'État.

L'activité de vos usines, assurée et accrue pour une nouvelle et longue période, nécessitera encore d'importantes dépenses consacrées à l'augmentation des moyens de production, à des améliorations d'outillage et à la construction de logements ouvriers permettant de stabiliser la main-d'œuvre. »

1930 : Transfert du siège social 223-227, rue Saint-Honoré, nouvelle adresse de la Société financière d'exploitations industrielles.

LÉGION D'HONNEUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1930, p. 248)

Officier
Goudchaux, pdt et adm. délégué de la Soc. des aciéries du Nord.

BELGIQUE
Union des Aciéries
(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1930)

Bruxelles. 8 juillet. — Une assemblée extraordinaire tenue aujourd'hui a voté la transformation des actions ordinaires en parts sociales sans valeur nominale. Elle a décidé ensuite de porter le capital de 5 millions à 7.500.000 fr. par l'émission, au prix de 375 fr., de 10.000 parts sociales nouvelles. Cette opération a pour but de permettre à la société d'accroître sa participation dans les Aciéries du Nord, à Hautmont.

Valeurs d'actualité
Société financière d'exploitations industrielles [Goudchaux]
(*Le Journal des chemins de fer*, 1^{er} juin 1930)

Le portefeuille actuel de la Financière d'Exploitations Industrielles comprend des actions Aciéries du Nord, Automobiles Postales, Établissements Quillery, Usines métallurgiques de la Basse-Loire et Cie industrielle de matériel de transport.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal des débats*, 7 août 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 5 courant, a régularisé l'augmentation du capital social de 39 à 52 millions de francs, réalisée par la création et l'émission de 130.000 actions A d'un nominal de 100 francs chacune, émises à 275 francs.

Aciéries du Nord
(*La Journée industrielle*, 6 novembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 30 juin 1930, se soldant par un bénéfice de 12.584.692 fr. Compte tenu du report antérieur, soit 3.623.846 fr., le disponible s'élève à 16.213.639 francs.

Le dividende brut a été fixé à 25 fr. par action A et 8 fr. 80 par action B.

Une somme de 4.616.759 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu M. Maurice Métayer, administrateur sortant, et a ratifié les nominations de MM. Simon Bozzi et Alfred Maitrepierre en qualité d'administrateurs.

INTRODUCTIONS AU PARQUET
Aciéries du Nord
(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1930)

Depuis le 5 décembre, les 130 000 actions A nouvelles de 100 francs, libérées et au porteur, n° 350001 à 480000, de cette société sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les actions A anciennes.

Annuaire Desfossés 1931, p. 783 :
Aciéries du Nord
Conseil d'administration : MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, S. Bazzi [Bozzi], A. Maitrepierre, J. Canard, N. Crousse, F. Dupré, V. Hicguet, J. Joubert, M. Métayer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALES
ACIÉRIES DU NORD
(*Le Temps*, 9 novembre 1931)

L'assemblée générale, qui s'est tenue le 5 novembre, a approuvé des comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier.

L'assemblée a fixé le dividende de l'action A à 21 francs net de d'impôt sur le revenu et à 7 fr. 39 par action B.

Rappelons que l'exercice 1930-1931 s'est soldé par un bénéfice net de 15.185.487 francs, obtenu après 7.900.000 francs d'amortissements. Compte tenu du report de l'exercice précédent, le solde à répartir s'est élevé à 19.802.246 francs.

Il a été affecté 7.700.000 francs à la réserve extraordinaire et reporté à nouveau 4.602.079 francs.

Remarquons, toutefois, que ces dotations n'ont été possibles que par suite du prélèvement sur la réserve provenant de la prime d'émission de la somme nécessaire pour servir à titre de dividende une somme nette de 21 francs aux 304.000 actions A, n° 150.001 à 300.000 et 326.001 à 480.000.

Le conseil donne, dans son rapport, les indications suivantes sur la situation actuelle de l'entreprise :

Le solde du compte profits et pertes comprend les résultats des nouvelles exploitations de L'Horme et de La Bocca, que votre société a absorbées à fin 1929.

L'activité de votre société ne s'est toutefois pas développée autant que nous l'avions espéré : en effet, les contrats passés avec les compagnies de chemins de fer spécifient des minima de fournitures qui, au cours des dernières années, s'étaient augmentés de suppléments de travaux consécutifs à la progression du trafic ferroviaire. Au cours de l'exercice dernier, les compagnies ont réduit progressivement ces excédents, leurs besoins étant strictement limités à leurs engagements en raison de la crise des transports, qui découle elle-même de la situation générale.

Pour parer à ces réductions du chiffre d'affaires escompté, nous avons cherché à comprimer dans la plus large mesure nos dépenses d'exploitation et à réaliser des économies dans nos différents services.

Nous avons également restreint les travaux neufs qui restaient à exécuter pour compléter l'important programme destiné à l'accroissement de production de nos ateliers.

Nous vous rappelons que votre capital social apparaît dans votre bilan, au 30 juin dernier, pour 52 millions de francs, contre 39 millions précédemment, en raison de l'augmentation de capital rendue définitive par votre assemblée générale du 5 août 1930,

La Compagnie industrielle de matériel de transport [CIMT], dont votre société possède un nombre important d'actions, a développé progressivement ses exploitations et sa situation confirme les indications favorables que nous avons fournies précédemment.

Il analyse ensuite les différents postes du bilan :

Aux immobilisations au 30 juin 1930, se montant à 81.018.051 fr. 70, amortissements antérieurs déduits, viennent s'ajouter les dépenses d'immobilisations nouvelles de l'exercice 1930-1931, s'élevant à 28 millions 846.817 fr. 03, portant ainsi le montant des immobilisations au 30 juin 1931 à 109.864.868 fr. 73.

Votre conseil d'administration a procédé à des amortissements sur ce poste de 7.500.000 francs pour l'exercice 1930-1931, le ramenant ainsi à 102 millions 364.868 fr. 73.

Le matériel roulant figure pour 2.779.280 fr. 11, après déduction d'une somme de 400.000 francs, au titre d'amortissement de l'exercice.

Les clients figurent pour 17.976.739 fr. 61, en légère augmentation sur les chiffres du bilan précédent. Ce poste comprend une somme de 16.976.352 fr. 09, qui nous est due par les compagnies de chemins de fer pour lesquelles nous effectuons des travaux.

Les approvisionnements, magasins, produits en cours de fabrication sont portés pour 15.191.499 fr. 42, en diminution de 983.015 fr. 65 sur les chiffres du bilan précédent.

Le portefeuille-titres figure pour 15.595.528 fr. 15, contre 15.741.312 fr. 15 au bilan précédent. Ce chapitre comprend principalement le montant de nos participations dans la Compagnie industrielle de matériel de transport [CIMT] et dans la Société anonyme immobilière Saint-Honoré-les-Feuillans.

Les cautionnements inscrits au bilan précédent pour 211.709 fr. 70 sont réduits à 183.200 fr. 41 par suite du remboursement d'un cautionnement devenu sans objet.

Le poste certificats de créances est ramené de 1.326.694 fr. 65 à 1.165.900 fr. 59, par suite de l'encaissement d'annuités échues et du remboursement ou de l'échange d'obligations.

Sous la rubrique taxe sur le revenu et droits de transmission sont comprises, comme précédemment, les sommes versées au Trésor à ce double titre.

Le capital figure pour 52 millions de francs contre 39 millions de francs au bilan précédent, par suite de l'émission de 130.000 actions A nouvelles, conformément aux décisions de votre assemblée générale du 7 mai 1930

La réserve par primes d'émissions, qui s'élevait à 11.900.000 francs au bilan précédent, a été augmentée du montant de la prime sur les 130.000 actions nouvelles ainsi créées, déduction faite des droits d'enregistrement et de frais relatifs à cette opération.

La réserve extraordinaire est sans changement à 5.223.956 fr. 18.

Les obligations 4 1/2 % figurent au bilan pour 20 millions de francs, représentant la valeur nominale des 20.000 obligations 4 1/2 % de 1.000 francs chacune émises en juillet 1930.

Les créiteurs divers sont portés au bilan pour 5.327.171 fr. 62. Ils comprennent notamment des sommes à payer au fisc et des primes dues aux compagnies d'assurances.

Le poste engagements sur immobilisations nouvelles, qui s'élève à 1.853.442 fr. 32, comprend les sommes restant dues au 30 juin dernier aux entrepreneurs pour les travaux neufs et aux fournisseurs de matériel et de gros outillage.

Le poste emprunt sur certificats de créances est ramené de 897.120 fr. 10 à 883.387 francs par suite de l'encaissement de l'annuité de 1930, en amortissement du prêt qui nous a été consenti par le Crédit national.

1932 : diversification dans la construction d'automotrices. Au total, les Aciéries du Nord, maître d'œuvre, livreront 57 automotrices « Standard », de 1936 à 1939 (39 pour le Nord, dix pour le PO-Midi et huit pour l'Est) ⁶.

Aciéries du Nord
(*Le Figaro*, 18 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire du 17 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, qui se soldent par un bénéfice net de 14.203.120 fr., donnant, avec le report antérieur, un total distribuable de 18.876.200 fr. Le dividende net, qui sera payable à partir du 15 décembre, a été fixé à 21 fr. par action A nominative, 20 fr. 13 par action A au porteur, et 7 fr. 89 par action B.

MM. Henri Delamotte ⁷ et Émile Turquem ⁸, administrateurs [commissaires] sortants, ont été réélus aux mêmes fonctions.

Annuaire Desfossés 1933, p. 840 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, S. Bozzi, A. Maitrepierre, J. Canard, N. Crousse, F. Dupré, V. Hicquet, J. Joubert, M. Métayer.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal des débats*, 4 novembre 1933)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1932-33 s'élèvent à 26 millions 576.626 fr. contre 27.457.905 fr. Après déduction des frais généraux, des intérêts obligataires et d'un amortissement de 8 millions 900.000 francs, plus 1.600.000 fr. de provisions fiscales, le bénéfice net s'établit, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à 13 millions 714.152 francs contre 14.203.121 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du bénéfice reporté, le solde créditeur ressort à 18.301.648 francs.

Rappelons que le dividende sera maintenu à 21 francs net par action A.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal des débats*, 19 novembre 1933)

⁶ Anne Callite, « Naissance d'une société multiforme : la Compagnie industrielle de matériel de transport (1919-1939) », 2003.

⁷ Henri Delamotte : commissaire aux comptes des Mines de zinc du Guergour, des Mines de Fedj-el-Adoun, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc.

⁸ Émile Terquem (1870-1933) : fils d'Alfred Terquem et de Mathilde Godchaux. Apparenté par son épouse aux Goudchaux. Commissaire aux comptes de diverses sociétés du groupe. Fondateur en 1921 de la Société d'études et de représentations commerciales. Voir [encadré](#).

L'assemblée ordinaire tenue le 17 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933 annoncés dans nos feuilles du 4 courant. Le dividende a été maintenu à 21 fr. net pour les actions A nominatives et à 20 fr. 26 net pour les actions au porteur, les actions B, toutes nominatives, recevront 7 fr. 30. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 5 décembre prochain.

Annuaire Desfossés 1937, p. 916 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, S. Bozzi, A. Maitrepierre, N. Crousse, F. Dupré, P. de Moüy, J. Joubert, M. Métayer.

Commissaires des comptes : M. Delamotte, Tétrel.

Aciéries du Nord

(*Le Journal des finances*, 16 juillet 1937)

Les ACIÉRIES DU NORD restent près de leurs plus bas cours de l'année à 255. L'exercice qui a pris fin le 30 juin a bénéficié d'une activité plus soutenue que le précédent. Les résultats acquis à l'heure actuelle permettraient de prévoir un chiffre de bénéfice assez voisin du précédent, qui avait atteint près de 12 millions.

NÉCROLOGIE

Maurice Métayer [groupe Goudchaux]

(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1937)

On annonce la mort de M. Maurice Métayer, professeur à l'École centrale des Arts et manufactures, vice-président des Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

Aciéries du Nord

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1937)

Les Aciéries du Nord, qui portent leur répartition de 18 fr. à 21 fr., sont fermes à 290. Le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin ressort à 13 millions environ contre 11.788.000 fr. précédemment.

Annuaire industriel, 1938 :

ACIÉRIES DU NORD, siège social 223, r. St-Honoré, Paris, 1^{er}. T. Opé. 83-55. Société an. au cap. de 52.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : Prés. et adm. délégué : M. Mathieu Goudchaux, off. LH, adm. des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; Adm. : MM. Jules Bernard, chev. LH, vice-prés. des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; Simon Bozzi, chev. LH, adm. de la Cie internationale des Wagons-lits [CIWLT] ; Jules Canard, chev. LH, direct. général des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ; Norbert Crousse, adm de l'Union des Aciéries [Belgique] ; François Dupré, chev. LH ; Victor Hicguet, chev. LH, industriel ; Jean Joubert, off. LH, prés. de la Soc. générale des chemins de fer

économiques [administrateur de Nord-Est et de la CIMT] ; Alfred Maîtreperrière, chev. LH ; Maurice Métayer [† juillet 1937], commandeur de la LH, professeur à l'École centrale des Arts et manufactures. — Usines à Haumont, Maubeuge, Douzies (Nord), L'Horme (Loire), La Capelette (Marseille), Cannes-La Bocca (Alpes-Maritimes)

Atelier de mécanique. Fonderies de fonte et de bronze. Ateliers de parachèvement. Ateliers pour construction et réparations de locomotives, de voitures et de wagons. (3-36486).

Création d'une filiale au capital de 15 millions de francs, la « Société de mécanique de précision de la Loire », locataire des Ateliers de L'Horme, pour l'exécution d'un marché d'hélices à pas variable conclu avec le ministère de l'Air⁹.

Moüy (Pierre de)(1887-1961)[veuf de la fille d'Olivier Bascou et de Mary Goudchaux. Remarié à une Dlle Sagnol](auditeur au Conseil d'État, dir. Mouv. général fonds, puis 1930 dir. SG, 1932 dg, 1935 v.-pdt, 1944-1948 p.-dg > adm. Hotchkiss (1941) et Peñarroya + par héritage Goudchaux adm. Acières du Nord (1936-1941) à Hautmont et Cie indus. de matériel de transp. (CIMT)]

ACIÉRIES DU NORD (*Le Temps*, 21 décembre 1938)

L'assemblée extraordinaire du 20 décembre, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social de 51 millions de francs à 85 millions de francs au maximum, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au fur et à mesure des besoins de la société, par l'émission — aux taux et conditions de libération, de jouissance et autres, qu'il jugera convenables — d'actions nouvelles payables en numéraire.

Le président a indiqué à l'assemblée qu'il entrait dans les intentions de la société de procéder, dès les premiers jours de janvier, à l'émission, probablement au pair, d'une première tranche de 17 millions réservée aux anciens actionnaires (une nouvelle par trois anciennes).

Annuaire Desfossés 1940, p. 984 :

Acéries du Nord

Conseil d'administration : MM. Maurice Goudchaux, président et administrateur-délégué ; J. Bernard, S. Bozzi, A. Maîtreperrière, F. Dupré, P. de Moüy, J. Joubert.

Commissaires des comptes : M. Delamotte, Tétrel ; O. Terquem, suppléant.

LES RESTITUTIONS LITIGIEUSES
in Philippe Verheyde,
Les mauvais comptes de Vichy.
L'aryanisation des entreprises juives
(Perrin, 1999, 564 p.)

⁹ Anne Callite, « Naissance d'une société multiforme : la Compagnie industrielle de matériel de transport (1919-1939) », 2003.

[391] On trouve, en second lieu, le cas des Aciéries du Nord et de la Compagnie industrielle de matériels de transport, propriétés de Mathieu Goudchaux. Les actions de la première sont ven- [392] dues en 1941 à un groupement de sidérurgistes emmené par la firme de Wendel, les titres de la CIMT sont cédés aux Aciéries du Nord en mai et décembre 1941. À la Libération, la CIMT déclare au Service des restitutions que « les cessions faites, tant par M. Goudchaux que par la Société financière d'exploitations industrielles (propriété de Mathieu Goudchaux), ont été consenties directement par les titulaires des titres, sans l'intervention d'administrateurs nommés en application de la législation d'exception relative aux israélites, et, à notre connaissance, elles n'ont pas été réalisées sous l'empire de la contrainte », et, faisant abstraction des dates de l'opération qui soulignent nécessairement la contrainte, refuse en conséquence de les restituer.

Quant aux Aciéries du Nord, dont l'une de ses plus importantes usines (La Capelette) a été réquisitionnée sur ordre du commissaire de la République de Marseille, Raymond Aubrac, Mathieu Goudchaux écrit au ministère des Finances, le 20 février 1946 : « Étant donné, d'une part, le préjudice causé à l'exploitation des Aciéries du Nord par le régime actuel, et notamment par le maintien de la réquisition de leurs ateliers de Marseille, et me trouvant, d'autre part, dans l'impossibilité de reprendre mes fonctions de président du conseil d'administration (de la CIMT) que j'ai dû abandonner, fin 1940, en vertu des ordonnances allemandes, j'ai cru devoir surseoir provisoirement au rachat des mes actions Aciéries du Nord, tout en formulant mes réserves aussi bien vis-à-vis de mes acheteurs que vis-à-vis du MPI. Toutefois, en ce qui concerne les actions de la CIMT que j'ai vendues, en 1941, à la société des Aciéries du Nord sous la pression des pouvoirs publics et notamment du MPI, j'ai assigné les Aciéries du Nord devant le Tribunal civil en vertu de l'ordonnance de nullité des actes de spoliation (...). Il résulte de ce qui précède que je ne suis pas rentré en possession de mes biens. » Hélas ! nous n'avons pas trouvé trace des résultats des actions engagées et de l'issue finale, tant pour les Aciéries du Nord que pour le groupe Etam. On s'aperçoit, en revanche, que, dans certains cas précis, les restitutions ne sont pas automatiques et nécessitent de longs débats juridiques et bien souvent judiciaires.

ACIÉRIES DU NORD (*Le Journal*, 21 juillet 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1940 (16 mois) faisant apparaître un bénéfice net de 14.120.773 fr. contre 19.332.216 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 20 francs brut par action payable à partir du 21 juillet simultanément avec le solde du dividende de l'exercice précédent. A raison de 5 fr. 12 net (solde de 1938-39), 14 fr. (dividende 1939-40) par action nominative, 3 fr. 98 (solde), et 12 fr. 42 (dividende) au porteur, 4 fr. 60 (solde) et 9 fr. 80 (dividende) par action non libérée.

Les Ateliers d'Hautmont, Maubeuge et Douzies n'ont pas eu à souffrir de destructions. Évacués le 17 mai 1940, leur activité n'a pu reprendre que fin août et très lentement du fait principalement des difficultés de retour et de réinstallation du personnel.

Les Ateliers de l'Herme, remis à disposition de la société le 1^{er} août 1940 par la Société de Mécanique de Précision de la Haute-Loire, à qui ils étaient loués, ont été affectés à des travaux de réparation de locomotives qui ont progressivement atteint une cadence à peu près normale.

Les travaux des Ateliers de Marseille ont été particulièrement importants au cours de 1940 du fait, tant de la suspension de la réparation dans les Ateliers de l'Horme que de l'arrêt quasi total, à partir de mai 1940, des Ateliers d'Hautmont.

La fabrique de Gazogènes entreprise aux Ateliers de La Bocca a fourni, durant le deuxième semestre 1940, un complément d'activité.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a mis les statuts en harmonie avec les lois nouvelles et a décidé que l'exercice social coïnciderait désormais avec l'année civile.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal*, 13 avril 1942)

Tenue le 2 avril, l'assemblée ordinaire, réunie extraordinairement, a autorisé le conseil à procéder à l'émission de nouvelles obligations pour un montant maximum de 40 millions de francs, en vue notamment du remboursement anticipé des 21.307 obligations 5 % restant en circulation.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateurs de MM. Pierre Carrier, Jacques Lenté, Humbert de Wendel et Charles Wigny.

ACIÉRIES DU NORD
(*Le Journal*, 21 juin 1943)

Le bénéfice net de l'exercice 1942 s'établit à 13 millions 867.765 franco contre 13 millions 944.569 francs, pour l'exercice 1941. Le conseil envisage de proposer à l'assemblée du 29 juin le maintien du dividende à 20 francs par action.

Annuaire Desfossés 1945, p. 990 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. A. Maitrepierre, pdt ; S. Bozzi, P. Carrier, F. Dupré, L. Lenté, H. de Wendel, Ch. Wigny.

Commissaires des comptes : M. Delamotte, Tétrel, R. Busse.

Annuaire Desfossés 1948, p. 1052 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. R. Defraiteur, M. Henry, E. Venault, S. Séailles.

Commissaires des comptes : M. Delamotte, Tétrel, R. Busse, Deschaumaget.

La naissance d'une société multiforme :
la Compagnie industrielle de matériel de transport (1919-1939)
par Anne Callite ¹⁰
Revue d'histoire des chemins de fer, 28-29 | 2003
<https://rhcf.revues.org/1756?>

¹⁰ Doctorante en histoire contemporaine à l'université Charles-de-Gaulle – Lille III

[...] L'après-guerre voit disparaître les ADN qui n'ont pas réussi les tentatives de reconversion de leurs usines à la fin de la guerre alors que les commandes de réparation de locomotives à vapeur diminuaient considérablement : 527 000 heures facturées en décembre 1948, 211.000 heures en décembre 1949 et seulement 36.000 heures en 1950. La SNCF est alors l'unique client des Aciéries du Nord. Des solutions sont tentées : tracteurs, moteurs Diesel, mécanique générale... mais elles ne sont pas satisfaisantes. Les Aciéries du Nord doivent également affronter un climat houleux à la Libération (réquisition et « gestion ouvrière » à Marseille ¹¹, séquestre à l'Horme, administration provisoire pour les autres usines). Les Ateliers de la Capelette ferment en 1950, entraînant une charge de cent millions de francs d'indemnités de licenciement « du fait des conventions très particulières qui avaient été passées par le régime de la réquisition » ¹².

C'en est fini pour les ADN qui ne peuvent plus faire face : le résultat de l'exercice 1951 fait apparaître une perte de 397,5 millions de francs. [...] **La liquidation judiciaire intervient en 1951** ¹³.

18 FÉVRIER 1952 : LIQUIDATION JUDICIAIRE (c'est-à-dire mise sous administration judiciaire, correspondant à notre actuel redressement judiciaire)

Annuaire Desfossés 1953, p. 856 :

Aciéries du Nord

Conseil d'administration : MM. P. Faraggi, pdg ; R. Defraiteur, v.-pdt ; M. Henry, G. de Courson, E. Venault, S. Séailles.

Commissaires des comptes : M. Delamotte, Tétrel, Deschaumaget.

ACIÉRIES DU NORD [Desfossés 1956/829]

CONSEIL :

Faraggi (Paul)[^{0/00}], 829 (pdg Aciéries du Nord), 983 (CIMT).

Fraiteur (R. de)[pdg Forges et boulonneries H. Hicquet], 829 (v.-pdt Aciéries du Nord).

Bernis (Ludovic de Pierre)[Fils de Marie de Solages et Guillaume de Bernis, dir. central des Mines de Carmaux. Ép. Frédérique Seillière], 829 (Aciéries du Nord), 1060 (Optique+méca hte précision).

Courson (Guillaume de)[^{x/00}](ép. Huguette de la Rochelambert. CG Orne. Futur v.-pdt SA.E + Sofilia > Senelle-Maubeuge], 829 (Aciéries du Nord), 975 (Decauville), 983 (CIMT), [1175](Hts fnx+forges+ac. Chili).

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. Deschaumaget, Tétrel.

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue Saint-Honoré, 223. Tél. : OPE. 83-55.

¹¹ Pour le devenir des ateliers marseillais pendant la Seconde guerre mondiale et à la Libération, on se référera avec intérêt à : Renaud de Rochebrune ; Jean-Claude Hazera, *Les Patrons sous l'Occupation*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995, tome 2 ; Robert Mencherini, *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière. Marseille (1944-1948)*, Paris, L'Harmattan, 1994.

¹² AGO du 29 juin 1951.

¹³ Aciéries du Nord, Rapport du conseil d'administration à l'AGO, 27 juin 1950 et 29 juin 1951 (CAMT 184 AQ 331). La liquidation judiciaire est prononcée par jugement du tribunal de commerce de la Seine le 18 février 1952.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 10 juin 1912, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Fabrication et commerce du fer, de la fonte, de l'acier, du cuivre ; production et distribution d'énergie, etc.

USINES : Maubeuge, Douzies (Nord), La Bocca-Cannes (A.-M.).

PARTICIPATIONS : Indust. de Matériel de transport (CIMT).

CAPITAL : 476.660.000 fr. en 190.664 act. de 2.500 fr. À l'origine, 2 millions, en 20.000 actions de 100 fr., porté en 1919 à 5 millions ; en avril 1921 à 6 millions ; en mai 1921 à 10 millions (par répartition gratuite) ; en juin 1921 à 12 millions ; en mai 1922 à 15 millions. En février 1924, le capital a été porté à 20 millions ; en juin 1925 à 30 millions ; en novembre 1928 à 36 millions, par la création de 60.000 actions, dont 20.000 ordinaires, dites A, remises pour l'absorption des Chantiers et ateliers de la Capelette [à Marseille], et 40.000 act. B à vote plural et nominal ; en 1929 à 39 millions par l'émission de 30.000 act. ord. A ; en mai 1930 à 52 millions, par l'émission à 275 fr. de 130.000 act. nouv. A. Ramené en nov. 1935 à 51 millions, par l'échange des 40.000 act. B contre 30.000 act. ord. A, et par suppression du vote plural. En mai 1939, le cap. a été porté à 68 millions par l'émission au pair de 170.000 act. nouv. (1 nouv. p. 3 anc. cp. n° 24). Porté en 1946 à 71.500.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1948 à 357.500.000 fr. par élévation du nominal des actions de 100 à 500 fr. Porté en 1948 à 476.660.000 fr. par l'émission au pair de 238.320 actions nouv. de 500 fr. (1 pour 3). Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 3 mai 1954.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent toutes sommes à fixer pour réserves ou fonds de prévoyance et d'amortissement. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Sté Générale, B.N.C.I.

NOTA : La société a obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement en date du 18 février 1952.

MM. Germain et Rempier ont été nommés liquidateurs.

En exécution du concordat à 100 % en 3 ans 8 mois maximum, passé entre la société et ses créanciers le 26 mars 1953, homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 20 avril 1953, il a été mis en paiement :

— le 30 juin 1953, une double répartition concordataire de 37,50 %, soit 25 % correspondant au premier versement prévu au concordat et 12,50 % représentant le 2^e versement, payé par anticipation, dont l'échéance normale était le 20 août 1954 ;

— le 15 octobre 1953, une 3^e répartition de 12,50 %, payée par anticipation, l'échéance normale étant le 20 février 1955 ;

— le 30 juin 1954, une 4^e répartition de 12,50 %, payée par anticipation, l'échéance normale étant le 20 août 1955 ;

— le 31 décembre 1954, une double répartition de 25 % représentant les 5^e et 6^e dividendes, payés également par anticipation dont les échéances normales étaient respectivement fixées aux 20 février et 20 août 1956.

— le 20 avril 1955, 7^e et dernière répartition de 12,50 % payée également par anticipation, l'échéance normale étant le 20 février 1957.

Par ces paiements, la société aura réglé la totalité de ses engagements concordataires.

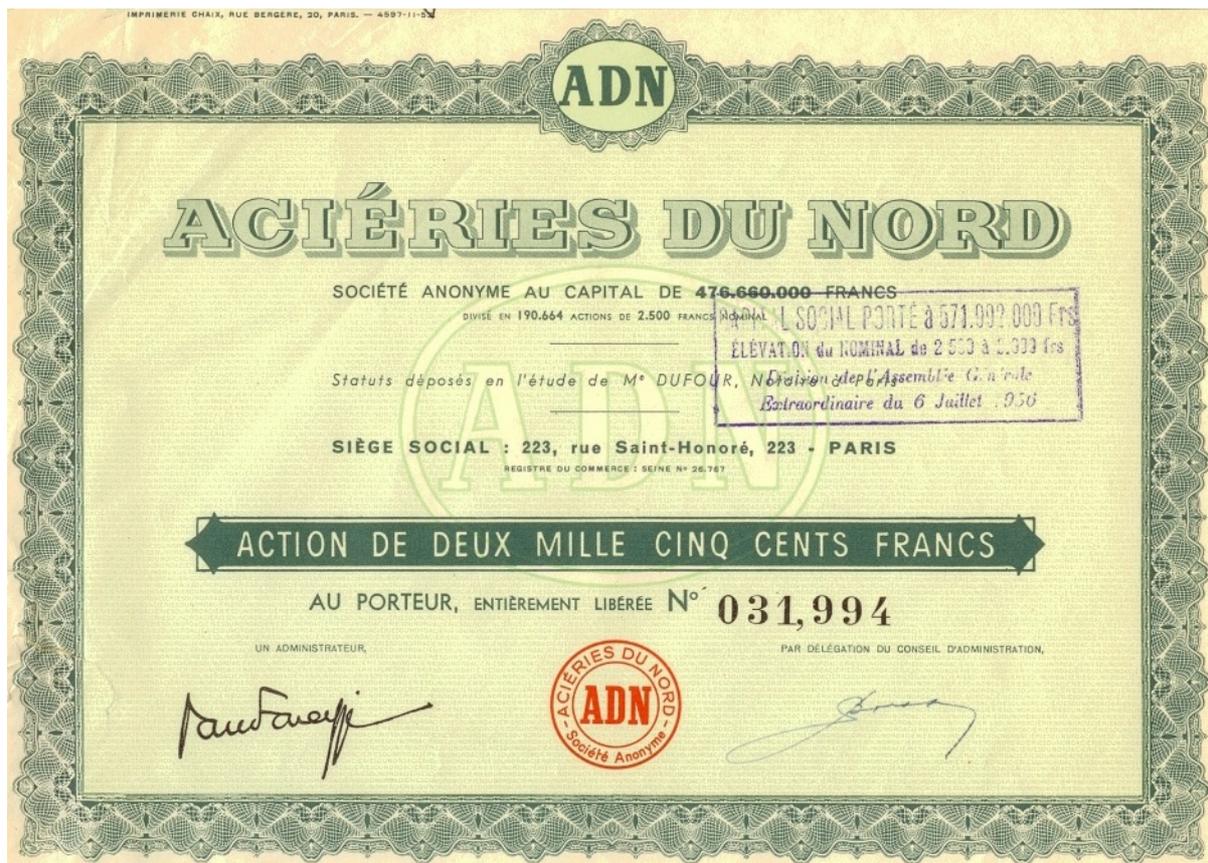
	Amort.	Provis.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs.)					(En francs)
1946	—	23.278	24.642	350	24.380	35
1947	—	4.202	25.377	—	25.025	35
1948	—	38.162	36.690	1.834	33.901	35
1949	—	—	4.017	1.016	—	—
1950	—	—	—	—	—	—
1951	—	—	- 397.516	—	—	—
1952	—	—	- 602.601	—	—	—
1953	—	—	- 273.282	—	—	—

1954	—	—	139.093	—	—	—
------	---	---	---------	---	---	---

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	1.270.411	1.169.586	762.567	643.338	419.599
Autres valeurs immobilisées	82.092	94.817	91.054	92.886	162.066
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	1.734.079	1.747.778	984.178	511.716	349.967
Débiteurs	602.631	674.871	1.015.088	270.418	316.627
Titres de placement	5.315	889	427	416	293
Disponible	11.600	20.964	127.263	162.168	50.139
Résultats	—	391.516	602.201	273.282	—
	<u>3.606.128</u>	<u>4.106.421</u>	<u>3.582.778</u>	<u>1.954.214</u>	<u>1.298.701</u>
PASSIF					
Capital	476.660	476.660	476.660	476.660	476.660
Réserve	1.060.731	1.060.780	579.398	1.060.780	1.171.644
Fonds de renouvellement et provisions	242.617	240.246	257.655	242.592	238.622
Dette à long terme	350.836	318.206	2.180.251	1.106.633	336.810
Dette à court terme	1.475.284	2.010.529	88.814	142.187	208.872
Bénéfices	—	—	—	—	139.093
Report à nouveau déficitaire (1)	—	—	—	1.074.688	1.273.000
	<u>3.606.128</u>	<u>4.106.421</u>	<u>3.582.778</u>	<u>1.954.214</u>	<u>1.298.701</u>

(1) Vient en déduction du total du bilan.



scripnet.com

A.G.E. du 6 juillet 1956 : capital social porté à 571.992.000 fr. par élévation du nominal de 2.500 à 3.000 fr.

À gauche : signature de Paul Faraggi

Date inconnue : fermeture des usines de Hautmont et Maubeuge.

1974 : filialisation de l'usine des Alpes-Maritimes qui devient Cannes La Bocca Industries (CLBI).

1986 : la CGIP (holding de Wendel) cède CLBI.

2005 : Système Transport Production (STP) succède à CLBI en faillite.

2009 : reprise de STP par AnsaldoBreda.

Cannes : le tribunal de commerce choisit le groupe Lancaster pour reprendre STP
(*Les Échos*, 8 juillet 2009)

En dépôt de bilan depuis mars 2008, STP (ex-CLBI), spécialisé dans les travaux de rénovation du matériel ferroviaire, devient propriété du groupe Lancaster. Deux repreneurs étaient en lice, l'italien AnsaldoBreda, préféré par certains syndicats pour sa connaissance du métier, et le groupe Lancaster (aménagement urbain, ingénierie et promotion immobilières). Ce dernier s'étant engagé à reprendre 151 des 191 employés de l'entreprise (contre 120 pour le groupe italien), il a eu la préférence des juges consulaires, malgré les craintes d'une partie du personnel qui dénonce le risque d'une simple opération immobilière et non un réel engagement à reprendre et développer une activité de rénovation ferroviaire dans laquelle Lancaster n'était jusqu'ici pas présent.

2009 (septembre) : AnsaldoBreda reprend STP, Système Transports Production) à Cannes-La Bocca.

AnsaldoBreda joue son avenir à Cannes sur un contrat avec la RATP
par CHRISTIANE NAVAS
(*Les Échos*, 10 août 2010)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À CANNES.

La rénovation des 66 rames de métro confiées par la RATP à AnsaldoBreda France (ex-STP, Système Transports Production) à Cannes-La Bocca prendra fin au premier semestre 2011. Pour le site de maintenance du groupe italien, dont c'est à ce jour le seul contrat, l'objectif est de convaincre la RATP de confirmer l'option, prévue dans le marché initial conclu en 2003, de lui confier également les 126 rames des lignes 7 et 8. La décision devrait intervenir avant la fin de l'année, mais l'entreprise cannoise doit encore faire ses preuves.

En difficulté, elle a échappé à la liquidation judiciaire grâce à sa reprise par le spécialiste transalpin du matériel ferroviaire, filiale du groupe Finmeccanica. Face au groupe Lancaster (immobilier), pourtant mieux-disant en termes d'emplois, AnsaldoBreda l'a emporté en septembre 2009 grâce à la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui a cassé la décision du tribunal de commerce de Cannes, favorable au repreneur français.

Bénéficiaire du contrat de maintenance de la RATP signé par STP, AnsaldoBreda s'est fixé pour objectif de relever l'entreprise. « Les installations étaient vétustes et le personnel mal préparé aux nouvelles normes en matière d'équipement ferroviaire, constate le nouveau directeur, Renato Mantegazza. Nous avons prévu en 2010 un programme d'investissement de 1,6 million d'euros pour les mise en sécurité et mise à niveau du site et 300. 000 euros pour la formation. » Surtout, organisation, méthodes de travail et flux ont été complètement repensés dans le cadre du projet Phoenix qui a réussi à remobiliser les équipes. « J'étais partisan d'une reprise par Lancaster, avoue Mehdi Chebil, agent de maîtrise et délégué CGT, mais aujourd'hui grâce aux investissements réalisés et à la nouvelle organisation, nous sommes confiants. »

L'enjeu est de pérenniser le site et ses 125 emplois. « Si la RATP confirme son option, un deuxième programme d'investissement de 3 à 4 millions d'euros sera mis en œuvre pour poursuivre la modernisation du site », anticipe Renato Mantegazza. Les difficultés de l'entreprise ont pesé sur les délais et les retards pris sur les engagements vont se traduire par des pénalités mais surtout ils ont introduit le doute. « L'enjeu pour nous est de regagner la confiance », poursuit le dirigeant. L'optimisation des méthodes de travail a déjà permis de réduire les délais, « de 80 jours pour la rénovation d'une rame, nous sommes passés à 55 jours, nous serons à 45 à la fin de l'année », promet-il. Au-delà de la commande à confirmer par la RATP, d'autres marchés pourraient s'ouvrir en France, rénovations de TER ou de wagons de la SNCF. « Jusqu'à présent, nous n'étions pas en mesure de répondre à d'autres appels d'offres », reconnaît Renato Mantegazza. [...]

Cannes : AnsaldoBreda France en redressement judiciaire
(*Les Échos*, 26 septembre 2011)

Le tribunal de commerce de Marseille a mis AnsaldoBreda France en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. Pour redresser la société (125 salariés), AnsaldoBreda comptait sur un contrat signé en 2003 avec la RATP, son seul

client à ce jour. Outre la rénovation en cours des voitures de la ligne 13, le contrat mentionnait une option, à confirmer, pour rénover 126 autres rames du métro parisien.

Cannes : AnsaldoBreda au bord de la liquidation
par Christiane NAVAS
(*Les Échos*, 9 mars 2012)

CORRESPONDANTE À CANNES

La cour d'appel d'Aix-en-Provence a tranché hier en faveur de la RATP dans le litige qui l'opposait à AnsaldoBreda, filiale française du groupe italien, spécialisée dans la rénovation de matériel ferroviaire.

AnsaldoBreda demandait que la RATP confirme l'option prévoyant que lui soit confiée la rénovation des 126 rames des lignes 7 et 8 du métro parisien. Cette option figurait dans un contrat initial, signé en 2003 par la RATP pour la rénovation du matériel roulant de la ligne 13 du métro parisien. Il avait été conclu avec la société cannoise STP (Système Transports Production), reprise par le groupe italien à la barre du tribunal de commerce en septembre 2009.

Invoquant l'accumulation des retards et des malfaçons dans les travaux de rénovation des voitures de la ligne 13, la RATP n'a pas souhaité exercer l'option pour les rames des lignes 7 et 8.

Le tribunal de commerce de Marseille avait donné raison à AnsaldoBreda en novembre 2011, mais la cour d'appel d'Aix ne l'a pas suivi et reconnaît à la RATP le droit de ne pas prolonger le contrat de maintenance. Pour l'entreprise cannoise, en redressement judiciaire depuis septembre 2011, cela signifie la liquidation à brève échéance, certainement mi-mars (au terme de la période d'observation de six mois) et la mise au chômage des 125 salariés, dont la plupart étaient déjà au chômage technique depuis plusieurs semaines.

AnsaldoBreda, depuis la reprise de la STP, a tenu ses engagements d'investir (2 millions d'euros) pour moderniser l'outil de production du site cannois, vétuste, et de le mettre en sécurité. Cependant, la filiale française du groupe italien (en difficulté outre-Alpes) n'a pas réussi à diversifier sa clientèle et à engranger de nouvelles commandes. Le contrat avec la RATP était le seul marché qui restait pour soutenir l'activité, or les dernières rames rénovées de la ligne 13 ont été livrées il y a quelques jours. Et les efforts de Bernard Brochand, le député-maire de Cannes, pour aider l'entreprise, seule industrie lourde du bassin cannois, pour trouver de nouveaux débouchés n'ont pas abouti.

Une rencontre est prévue aujourd'hui s avec les représentants de l'entreprise, le personnel, la sous-préfète de Grasse, Dominique-Claire Mallemanche, et le maire de Cannes, pour essayer de trouver une solution, « afin de préserver l'outil industriel et, si ce n'est pas possible, pour permettre, au moins, le reclassement des employés ».
